MAIRIE DE *La Garde* ARRONDISSEMENT DE *Toulon*

Du *trente un Octobre* mil neuf cent-un, à *huit* heures *du matin*

N° 22

ACTE DE MARIAGE de *Cazenove Jean Jacques Pierre*

Cazenove et Frédy

âgé de *vingt-sept* ans, né à *Saint Estève* département d*es Pyrénées Orientales* le *vingt-huit* du mois d'*Octobre* mil *huit cent soixante quatorze* profession de *préposé des douanes* domicilié à *La Garde* département du *Var* fils *majeur* de *Joseph Cazenove* né à *Saint Estève* département des *Pyrénées Orientales* profession d*e propriétaire* domicilié à *Saint Estève* département d*es Pyrénées Orientales* et de *Marie Criot Catherine* née à *Perpignan* département d*es Pyrénées Orientales* profession d*e ménagère* domiciliée à *Saint Estève* département d*es Pyrénées Orientales d'une part.*

Et *Mlle Frédy Marianne Françoise*

âgée de *vingt-cinq* ans, née à *Roquesteron* département d*es Alpes Maritimes* le *douze* du mois de *Juin* mil *huit cent soixante seize* profession d'*aucune* domiciliée à *La Garde* département du *Var* fille *majeure* de *feu Frédy Antoine* né à *Roquesteron* département des *Alpes Maritimes* profession d*e cordonnier en son vivant* domicilié à *Roquesteron* département d*es Alpes Maritimes* et de *feue Astier Rose* née à *Roquesteron* département d*es Alpes Maritimes, profession de cultivatrice en son vivant, domiciliée à Roquesteron (Alpes Maritimes) d'autre part.*

Les actes préliminaires sont : 1° *les publications de mariage faites sans opposition, les dimanches treize et vingt octobre mil neuf cent un demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi; 2° Vu l'extrait de l'acte de naissance du futur époux; 3° Vu l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse; 4° Vu l'extrait de l'acte de décès du père de la future épouse; 5° Vu l'extrait de l'acte de décès de la mère de la future épouse; 6° Vu le certificat de non opposition délivré le vingt trois Octobre mil neuf cent un par Mr l'Officier de l'Etat Civil de la commune de Toulon (Var); 7° Vu le certificat de non opposition délivré le vingt quatre Octobre mil neuf cent un par Mr le Maire de Saint Estève (Pyrénées Orientales); 8° Vu l'acte de consentement des père et mère du futur époux délivré le treize Octobre mil neuf cent un par Mr le Maire de St Estève (Pyrénées Orientales); 9° vu enfin l'autorisation de Mr le Capitaine des douanes délivrée à Toulon le trois Octobre mil neuf cent un.*

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le *mariage*, concernant les *droits et devoirs respectifs des époux.*

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il *n'a pas été* fait *de* contrat de mariage ~~à la date du~~ ~~du mois d~~ ~~mil neuf cent~~ ~~par~~ devant Me ~~notaire à~~ ~~département d~~

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Frédy Marianne Françoise et l'autre Cazenove Jean Jacques Pierre*

Le tout en présence de *Perrin Félix* domicilié à *La Garde* département d*u Var* âgé de *soixante-un* ans, profession d*e boucher, non parent ni allié des futurs.*

De *Bergero Lucien* domicilié à *Toulon* département d*u Var* âgé de *vingt-quatre* ans, profession d*e préposé des douanes, non parent ni allié des futurs.*

De *Garcin Camille* domicilié à *Toulon* département d*u Var* âgé de *cinquante-quatre* ans, profession d*e boucher, oncle de la future.*

Et de *Garcin Victorine* domiciliée à *Toulon* département d*u Var* âgée de *quarante-un* ans, profession d'*aucune, tante de la future.*

Après quoi *Moi Sornin Anthelme, adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Garde* faisant fonctions d'Officier de l'Etat Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par *toutes les parties.*

Approuvé dix-sept mots rayés nuls.

Marianne Frédy *Cazenove* *Perrin*

Bergero *Garcin* *Victorine Garcin*

A. Sornin